

**CENTRALE D'INTELLIGENCE
ET DE DOCUMENTATION**

CABINET

N° 1368 /MIDDL/CID-CAB

**DEROGATION SPECIALE
(Visa portuaire)**

Conformément aux dispositions particulières de la Circulaire n°000456/MID/DGST du 09 décembre 2013 portant sur l'octroi du visa d'entrée à la frontière pour des situations d'urgence et à la demande de Madame la **Ministre, Coordinatrice Technique de la Commission Climat du Bassin du Congo,**


L'Administrateur Général de la Centrale d'Intelligence et de Documentation, soussigné, atteste qu'une dérogation spéciale est accordée aux **membres des délégations,** dont liste nominative est jointe en annexe, **attendus à Brazzaville pour prendre part au Sommet des trois bassins « Amazonie, Bornéo-Mékong et Congo »**, prévu à Brazzaville, du 26 au 28 octobre 2023.

A ce titre, **les services congolais d'immigration leur délivreront des visas aéroportuaires à leur arrivée,** à bord des moyens nautiques programmés à destination de Brazzaville et **en provenance de Kinshasa (République Démocratique du Congo)**

Par conséquent, ils prient leurs homologues dans le pays d'embarquement ainsi que les fonctionnaires des myens nautiques qu'ils emprunteront de bien vouloir leur faciliter l'accès à bord et le voyage à destination de la République du Congo.

La présente dérogation est signée pour servir et valoir ce que de droit. /-

Fait à Brazzaville, le **13 OCT 2023**


Général de Police de 1^{ère} classe Philippe OBARA